

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2009

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

#### Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée (« GWL ») et ceux de ses filiales (collectivement la « société ») en tenant compte de la participation sans contrôle. La participation de la société dans le capital actions avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw »), pour laquelle cette participation s'élève à 62,5 % (61,9 % en 2008). Par ailleurs, la société consolide des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) (la « NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), sur lesquelles le contrôle de Loblaw s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw.

#### Exercice

La fin d'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 comprenaient respectivement 52 semaines et 53 semaines.

#### Constatation des produits

Weston Foods constate les produits tirés des ventes au moment de la livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, compte non tenu des provisions pour rendus, escomptes et remises. Le chiffre d'affaires de Loblaw comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par Loblaw conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV et déduction faite des avantages promotionnels offerts par Loblaw. Loblaw constate les produits au moment de la vente à ses clients.

#### Bénéfice net par action ordinaire

Le bénéfice net de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé selon la méthode du rachat d'actions et la méthode de la conversion hypothétique. La méthode du rachat d'actions suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice. Selon la méthode de la conversion hypothétique, le bénéfice net dilué par action ordinaire tient aussi compte de l'effet dilutif des options de conversion sur les titres de participation de Loblaw et un élément des autres passifs de Loblaw, qui sont réputés être convertis au cours de l'action à la fin de l'exercice.

#### Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements négociables très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours. Les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur comptable avoisine leur juste valeur (se reporter à la note 9 pour obtenir de plus amples renseignements).

#### Placements à court terme

Les placements à court terme se composent essentiellement de billets et de bons du Trésor, de titres de créance du gouvernement, de papier commercial de sociétés et de dépôts bancaires à terme. Les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur comptable avoisine leur juste valeur.

#### Dépôts de garantie

Les dépôts de garantie se composent essentiellement de bons du Trésor et de titres de créance du gouvernement et sont inclus dans les autres actifs dans le bilan. Les dépôts de garantie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur comptable avoisine leur juste valeur.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou dont le recouvrement est considéré comme improbable sont radiées. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

### Provision pour pertes sur créances

La Banque PC constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement passé et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

### Titrisation

La Banque PC procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur quelques-unes de ces créances aux fiducies indépendantes. Soit ces fiducies ne sont pas sous le contrôle de la Banque PC, soit elles répondent à la définition de structures d'accueil. Les créances sur cartes de crédit sorties des bilans consolidés lorsque la Banque PC en cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 12, « Cessions de créances ». Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration ainsi que le droit à des flux de trésorerie futurs, après prise en compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion de ces créances sur cartes de crédit et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur au moment de la constatation initiale. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la titrisation des créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la cession. La juste valeur des droits conservés correspond à la meilleure estimation de la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus effectuée à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés telles que le rendement net, les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Les droits conservés sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur.

### Remises de fournisseurs

La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des stocks vendus et des stocks connexes lors de sa constatation dans les états consolidés des résultats et dans les bilans consolidés. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, pour autant que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

### Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. Les coûts comprennent les coûts des achats, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts comme les frais de transport, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks saisonniers de marchandise générale de Loblaw, les stocks de Loblaw dans les centres de distribution ainsi que les stocks de Weston Foods sont évalués au coût moyen pondéré. Loblaw utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. Loblaw estime la valeur de réalisation en fonction du montant auquel elle prévoit pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. Les stocks sont ramenés à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de l'obsolescence, des dommages subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés. Se reporter à la note 12 pour obtenir plus de renseignements.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 10 à 40 ans dans le cas des bâtiments, va jusqu'à 10 ans pour les améliorations aux bâtiments et varie entre 3 à 16 ans dans le cas du matériel et des équipements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte, soit la durée du bail, la durée de vie utile estimative du bien et elles peuvent être assorties d'une option de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du bail, pour une durée maximale de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel loué aux termes de contrats de location-acquisition est amorti sur la durée du contrat.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou une évolution de la situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de retirer ou de transférer des actifs de fabrication de Weston Foods, et de fermer un magasin ou un centre de distribution de Loblaw ou encore de déménager ou de convertir un magasin de Loblaw. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés par principales catégories de production, dont les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les flux de trésorerie nets des magasins de Loblaw sont regroupés par marché primaire, dont les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des signes de dépréciation sont observés, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs de façon soutenue pour un groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacune des principales catégories de production de Weston Foods ou pour chacun des magasins de Loblaw est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution de Loblaw, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins de Loblaw peut indiquer qu'il y a aussi une dépréciation des actifs des centres de distribution. S'il est établi que les actifs de Weston Foods ou de Loblaw ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Pour Loblaw, ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable des actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

### Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur des unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, le chiffre d'affaires, le bénéfice et les dépenses en immobilisations futurs prévus, les taux d'actualisation et les taux finaux de croissance. Le chiffre d'affaires, le bénéfice et les dépenses en immobilisations futurs prévus sont conformes aux plans stratégiques présentés aux conseils d'administration de GWL et de Loblaw. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût moyen pondéré du capital au sein de l'industrie. Ces estimations et hypothèses pourraient éventuellement changer en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture économique ou de la révision des stratégies commerciales.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par année. On détermine s'il y a dépréciation des actifs incorporels en comparant la juste valeur de l'actif incorporel à durée de vie indéterminée à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'actif incorporel excède sa valeur comptable, l'actif incorporel est considéré comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, la dépréciation correspond à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable, ce qui donnera lieu à une baisse de la valeur comptable des actifs incorporels dans les bilans consolidés et la comptabilisation d'une charge hors caisse au titre de la dépréciation.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et de fabrique à l'aide de la « méthode d'exemption des redevances », qui est un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Afin de déterminer la juste valeur, la direction doit poser des hypothèses à long terme à l'égard du chiffre d'affaires futur prévu, des taux finaux de croissance, des taux de redevance et des taux d'actualisation. Le chiffre d'affaires futur prévu est conforme aux plans stratégiques présentés aux conseils d'administration de GWL et de Loblaw, et les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital de l'industrie, après impôts. Ces estimations et hypothèses pourraient éventuellement changer en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture économique ou de la révision des stratégies commerciales. Les actifs incorporels dont la durée de vie est déterminée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative qui varie de 10 à 30 ans.

Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. Des renseignements supplémentaires sur les résultats du test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition sont présentés à la note 14.

### Conversion des devises

#### *Établissements étrangers autonomes*

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change qui en résultent sont constatés comme partie intégrante des capitaux propres dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. S'il y a une réduction de l'investissement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, un montant proportionnel du cumul des autres éléments du résultat étendu est constaté dans le bénéfice net. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à des taux de change qui avoisinent les taux en vigueur aux dates auxquelles les produits et les charges sont constatés.

#### *Autres*

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation, à l'exception des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu puis reclassés dans le bénéfice net lorsqu'ils sont réalisés. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à des taux de change qui avoisinent les taux en vigueur aux dates auxquelles les produits et les charges sont constatés.

### Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans une catégorie déterminée, soit à titre d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts ou de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. Les instruments financiers sont inclus dans le bilan de la société et évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les actifs financiers et les passifs financiers ont été initialement réévalués au 1<sup>er</sup> janvier 2009 afin de tenir compte du risque de crédit et du risque de contrepartie auxquels la société est exposée (se reporter à la note 2). Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris ceux liés aux variations des taux de change sur les actifs financiers disponibles à la vente, sont constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou désigné comme ayant subi une perte de valeur, auquel moment ces gains ou ces pertes non réalisés sont comptabilisés en résultat net. Les coûts de transaction autres que ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, et qui sont donc passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis selon la méthode des intérêts effectifs.

Les classements suivants ont été adoptés :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantis sont désignés comme des actifs détenus à des fins de transaction, à l'exception de certains équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie de Loblaw libellés en dollars américains qui sont désignés comme des éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, et sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente.
- Les débiteurs et autres débiteurs sont classés comme des prêts et des créances.
- Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente, à l'exception du placement de GWL dans les actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc. avant sa vente en 2008, qui est désigné comme détenu à des fins de transaction.
- La dette bancaire, les créditeurs et certaines charges à payer, la dette à court terme, la dette à long terme, les obligations découlant de contrats de location-acquisition, certains autres passifs et les titres de participation ont été classés à titre d'autres passifs financiers.
- Certaines charges à payer ont été classées comme détenues à des fins de transaction.
- Les débentures échangeables de GWL qui, avant d'être rachetées en 2008, pouvaient être échangées contre des actions ordinaires de Domtar Corporation, ont été réévaluées à chaque date de bilan en fonction du cours des actions sous-jacentes.

La société n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à son échéance.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme et swaps sur capitaux propres compensent en partie les risques liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de GWL et de Loblaw. Les instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré atténuent les risques courants et prévus liés aux fluctuations des prix des marchandises et des taux de change. Les conventions et les notes d'orientation proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de négociation ou de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. Les instruments dérivés ont été initialement réévalués au 1<sup>er</sup> janvier 2009 afin de tenir compte du risque de crédit de la société et du risque de crédit de ses contreparties (se reporter à la note 2). Les instruments non financiers dérivés, tels que certains contrats liés au prix des marchandises, sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés de ce traitement parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Les instruments dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés (se reporter à la note 27).

Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs à court terme ou à long terme selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables ainsi que certains contrats à terme sur marchandises utilisés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des prix des marchandises (se reporter à la note 26). La société évalue si ces instruments dérivés continuent de compenser très efficacement la variation des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsqu'il est prévu qu'un dérivé ne sera plus hautement efficace, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée. La tranche inefficace de la couverture, le cas échéant, est comprise dans le bénéfice net de la période considérée.

### Débiteures échangeables

Avant leur rachat de 2008, les débiteures échangeables à 3 % de GWL faisaient l'objet d'une réévaluation à chaque date de bilan en fonction du cours des actions sous-jacentes, et tout changement de valeur était inscrit dans le bénéfice d'exploitation.

### Impôts sur le bénéfice

La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification entre en vigueur ou pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

### Avantages sociaux futurs

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée à certains de ses employés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance dentaire. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

### Régimes de retraite à prestations déterminées

Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris les avantages complémentaires de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les prestations d'invalidité de longue durée, s'appuient sur des évaluations actuarielles. Ces dernières sont établies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les meilleures estimations du taux d'actualisation de la direction, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi et le taux de mortalité. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure puis sont ajustés pour tenir compte des cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la fin de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure,

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des employés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti qui excède de 10 % le plus élevé de ces montants, soit l'obligation au titre des prestations constituées, soit la juste valeur des actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des employés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, sauf si le régime couvre essentiellement des membres inactifs, auquel cas l'amortissement se fait sur l'espérance de vie. La période d'amortissement des régimes de retraite à prestations déterminées varie de 8 à 25 ans, avec une moyenne pondérée de 11 ans. La période d'amortissement des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 7 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 15 ans. Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur une période ne dépassant pas trois ans.

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

### **Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises**

Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

### **Régimes d'options sur actions et régime de droits à la plus-value d'actions**

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relatifs aux attributions d'options sur actions des employés qui prévoient le règlement sous forme d'actions ou de paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, et aux attributions des droits à la plus-value d'actions qui seront réglés en espèces selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date du bilan sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

### **Régime d'unités d'actions restreintes (« UAR »)**

La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits, pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

### **Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (« UAD »)**

Des membres du conseil d'administration de GWL et de Loblaw, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir annuellement de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisé selon le nombre d'unités en circulation et le cours des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date du bilan. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

### **Unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants (« UAVD »)**

En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité des primes du Programme incitatif à court terme (« PICT ») qu'ils ont reçues au cours de toute année donnée, sous réserve d'un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant, quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les primes du PICT assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les primes seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation.

### **Régime d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE »)**

GWL et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention des employés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. GWL et Loblaw versent à leurs régimes respectifs une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque employé, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

## **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

### **Estimations et hypothèses**

L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, aux impôts sur le bénéfice, aux avantages sociaux futurs et aux dépréciations d'immobilisations, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. Les marchés du crédit illiquides, des capitaux propres volatils, les devises, les marchés de l'énergie et le déclin des dépenses à la consommation ont tous contribué à l'accroissement de l'incertitude liée à ces estimations et hypothèses. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient largement différer de ces estimations. La variation de ces estimations entraînée par une conjoncture fluctuante sera reflétée dans les états financiers des exercices futurs.

### **Chiffres correspondants**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Les actifs incorporels de Loblaw, qui étaient auparavant inclus dans les autres actifs au bilan, sont maintenant présentés au poste « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » du bilan. À la fin de l'exercice 2009, ces actifs incorporels totalisaient 10 \$ (11 \$ en 2008).

### **Normes comptables futures**

#### ***Regroupements d'entreprises***

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », qui remplacera le chapitre 1581 portant le même titre ainsi que le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces normes permettront d'harmoniser les PCGR du Canada avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les modifications apportées établissent les principes et les conditions qui régissent la manière dont une entreprise comptabilise et évalue la juste valeur de certains actifs et passifs qui ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, y compris les participations ne donnant pas le contrôle, la contrepartie conditionnelle et certaines éventualités acquises. En vertu des modifications, les coûts d'opération et de restructuration liés à l'acquisition doivent être passés en charges au moment où ils sont engagés, et non capitalisés à titre de composante du regroupement d'entreprises. Ces modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou à une date ultérieure, et leur application anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

#### ***Accords de prestations multiples générateurs de produits***

Le 24 décembre 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN ») a publié l'abrégé CPN-175, Accords de prestations multiples générateurs de produits, qui remplace le CPN-142, du même titre. L'abrégé fournit des directives sur la détermination et la comptabilisation des multiples activités génératrices de produits et exige plus particulièrement qu'un fournisseur répartisse la contrepartie entre les prestations multiples, en fonction de leurs prix de vente relatifs. L'abrégé doit être appliqué prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, mais l'adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cet abrégé sur ses états financiers.